

PROCÈS VERBAL
Réunion du Conseil d'École du
mardi 12 novembre 2019

Madame CASTILLON, directrice de l'école, a ouvert la séance à 18h15.

Étaient présents :

- Mmes GILLET, LECOURT, BOURON, GUILLOT et M. DINOCHAU, **professeurs**,
- Mmes BORDEAUX, CALBRY, GAUBUSSEAU, MARTINEZ-BONSANG et ROBOAM-EPINEAU, **parents élus**,
- Mme COULON, **Adjointe au Maire**, et M. MAILLARD, **Conseiller Municipal**,

Étaient absents excusés :

- Mme CARVALHO, professeure,
- M. MUDRY, **parent élu**
- M. HUARD, **Responsables du Service Enfance Jeunesse** de la commune
- Mme GOURDY, **Inspectrice de l'Éducation Nationale**
- Mesdames du RASED

Madame CASTILLON propose un tour de table pour commencer ce premier Conseil d'École de l'année scolaire 2019/2020, puis de fixer les dates pour les prochains Conseils d'École. Les membres présents se sont accordés pour les organiser les :

- ⇒ lundi 9 mars 2020 à 18h15
- ⇒ mardi 23 juin 2020 à 18h15.

Elle rappelle ensuite l'ordre du jour. Madame GILLET et Monsieur DINOCHAU acceptent d'être les secrétaires de séance.

Les questions posées par les parents et lues par les parents élus sont les suivantes :

1 ■ « La réunion de rentrée de l'école maternelle était le même jour que la réunion de rentrée des CP. Serait-il possible à l'avenir que les 2 écoles se concertent afin de ne pas prévoir le même soir pour organiser la réunion de rentrée, dans le but de permettre aux familles concernées de ne pas être contraintes de faire un choix entre les 2 écoles. »

2 ■ « Qu'en est-il du bac à sable ? Y aura-t-il une bâche pour le protéger et éviter que les animaux fassent leurs besoins dedans ?

C'est sale et il est pénible que les enfants puissent être en contact avec du sable dégoûtant. Est-il possible de le supprimer ? Merci. »

3 ■ « Est-ce qu'il est prévu un remplacement durable de Madame LAURENT ? Jusqu'à la fin de l'année (c'est-à-dire juin 2020) ? L'année dernière a déjà été assez chaotique pour les élèves ; nous espérons qu'une solution durable sera mise en place cette année. »

4 ■ « Mon fils est en classe de CE2. Je voulais savoir ce qu'on pouvait faire tous ensemble pour qu'ils gardent la même maîtresse jusqu'à la fin de l'année. Ma question est très sérieuse. Mon fils n'a plus le goût du travail et j'ai l'impression qu'il est en retard sur le programme, ce qui semble évident. Aucun cahier du travail fait avec Magaly ne nous a d'ailleurs été transmis pour les vacances afin que nous voyions ce qu'ils avaient pu faire.

De plus, le comportement de certains élèves me pose question ! ne peut-on pas proposer à certains élèves très agités un accompagnement, psychologique, par exemple ? Que propose-t-on pour que ça change ?»

5 ■ « Dans la continuité des aménagements, est-il prévu un auvent ou un espace couvert à proximité du portail de l'école élémentaire, afin que les enfants qui attendent l'ouverture de celui-ci pour l'école ou la garderie ou le centre de loisirs, soient à l'abri ?

Déjà malheureusement les trottoirs, maintenant même la zone surélevée, servent de parking. Jusqu'à quand iront ces incivilités ? »

Ces questions seront traitées lors du point ⑥ de l'ordre du jour, sauf les questions 3 et 4 car :

↳ d'une part, une réponse a été apportée par l'Inspection Académique le matin même : madame LAURENT sera remplacée par M. Alban LESAGE, du 6 janvier au 3 juillet 2020. Ce dernier a déjà contacté l'école. La continuité de l'enseignement dans cette classe sera assurée. Et,

↳ d'autre part, les autres sujets soulevés ne relèvent pas des compétences du Conseil d'École.

❶ Résultats des élections des représentants des parents d'élèves (cf document 1)

Les élections se sont déroulées le vendredi 11 octobre 2019.

213 électeurs étaient inscrits.

87 ont voté, dont 87 par correspondance.

Le taux de **participation** est donc de **40,85%**, qui est le plus bas depuis 5 ans, bien en-dessous de la barre de 50%, et du taux moyen national de 2019, qui était de 47,36%. À noter que 2 enveloppes sont arrivées le lundi 14 octobre par la Poste, et 2 autres retrouvées dans les cartables après le vote !

2 bulletins ont été déclarés nuls, cela signifie un taux de **suffrages exprimés** de **97,70%**.

Une seule liste était proposée. Elle a été élue à 100% des suffrages exprimés avec 6 candidats. Les 5 sièges ont été pourvus (1 par classe ; le regroupement ULIS ne comptant pas pour une classe).

Les parents élus suggèrent que le matériel soit distribué plus tôt afin de permettre un plus grand délai de réponse des électeurs par la Poste, mais s'interrogent sur la faisabilité, compte tenu du calendrier indiqué par l'Administration.

Les parents élus sont, par ordre alphabétique : Mesdames Stéphanie BORDEAUX, Jessie CALBRY, Nathalie GAUBUSSEAU, Maud MARTINEZ-BONSANG, M. Cyril MUDRY et Élodie ROBOAM-EPINEAU.

C'est madame Nathalie GAUBUSSEAU qui sera l'interlocutrice des parents élus auprès de la directrice de l'école.

Compte-tenu du très peu de votants se déplaçant pour venir mettre physiquement leur bulletin dans l'urne préparée à cet effet dans le bureau de vote, et ce, depuis plusieurs années, le **Conseil d'École décide** à l'unanimité **que les élections** des parents d'élèves pour devenir membres du Conseil d'École se feront pour les années à venir **uniquement par correspondance**.

🕒 **Rentrée 2019** : effectifs, organisation de l'école, ... (cf document 2)

À ce jour, l'école accueille **125 élèves**, venant de **108 familles** (1 famille à 3 enfants dans l'école, 15 familles à 2 enfants et 92 familles à 1 seul enfant).

On recense 66 garçons pour 59 filles.

À noter qu'une nouvelle élève de CE2 arrivera à la rentrée de janvier 2020.

On observe une baisse de 10 élèves par rapport à la fin de l'année précédente qui s'explique ainsi :

135 élèves au début juillet – **32** CM2 qui partent en 6^{ème} – **12** départs (déménagements)
+ **20** CP qui arrivent + **13** inscriptions nouvelles + **1** maintien en CM2.

Ces 125 élèves sont répartis dans **5 classes** + **1 regroupement ULIS** (Unité Locale d'Intégration Scolaire) comme suit :

↪ 21 CP dont l'enseignante titulaire est madame Aurélie GILLET
↪ 24 CE1 dont l'enseignante titulaire est madame Marie-Cécile CASTILLON
↪ 21 CE2 dont l'enseignante titulaire est madame Magaly LAURENT
↪ 24 CM1/CM2 (8 CM1+16 CM2) dont l'enseignant titulaire est monsieur Thierry DINOCHAU
↪ 23 CM2/CM1 (8 CM1+15 CM2) dont l'enseignante titulaire est madame Cindy LECOURT
Les 12 autres élèves sont regroupés en ULIS sous la responsabilité de madame Charlotte CARVALHO.

Tous les élèves du regroupement ULIS sont inclus, à des moments choisis de la journée, et pour des domaines d'enseignements précis, dans les autres classes.

Madame Charlène GUILLOT s'ajoute aux enseignants car elle assure la classe de Mme GILLET (le jeudi), de Mme CARVALHO (le lundi), qui travaillent à temps partiel, et celle de Mme CASTILLON (le mardi) qui est déchargée de classe 1 jour par semaine pour assurer sa fonction de directrice.

Six autres adultes travaillent à l'école, dans l'ordre d'arrivée à l'école :

☞ madame Justine CHARPENTIER, Assistante de Vie Scolaire, affectée à 100% du temps scolaire à la classe ULIS,

et, affectés comme accompagnant chacun d'un élève reconnu avec un handicap :

☞ madame Sylvie JARRY , Assistante de Vie Scolaire, à 100 % du temps scolaire,

☞ madame Mélanie LECOMTE, Assistante de Vie Scolaire, à 100 % du temps scolaire

☞ monsieur Jean-Louis ASSEMAT, Assistante de Vie Scolaire, à 83% du temps scolaire,

☞ madame Claire CAPDEVILLE, Assistante de Vie Scolaire, à 100 % du temps scolaire,

☞ madame Angélique BESNARD, Assistante de Vie Scolaire, à 62,5 % du temps scolaire. Une offre pour accueillir un (ou une) jeune en Service Civique a été déposée en juin et validée. À ce jour, une candidate s'est présentée à l'école le 5 novembre et, sauf surprise, elle devrait prendre ses fonctions très vite à l'école.

Sa mission au service de l'école sera de permettre un service d'accueil et faciliter la vie administrative de l'école. Elle poursuivra la numérisation de la Bibliothèque de l'école, commencée par Quentin, jeune en Service Civique accueilli l'année dernière. Sa présence auprès des enfants pendant les récréations, en appui aux enseignants et son engagement dans le Service Civique lui permettront aussi d'affiner son projet professionnel.

Pour conclure sur ce point de l'ordre du jour, en sachant qu'en juin 2020 30 élèves de CM2 partiront au collège et que, d'après les informations données par l'école maternelle, 26 élèves de CP sont prévus d'arriver en septembre 2020, le nombre de classes de l'école devrait rester stable. De plus, l'école accueille aussi un regroupement ULIS (un regroupement ULIS ne peut être envisagé dans une école que si les effectifs par classe sont inférieurs à 22, pour pouvoir intégrer les élèves dans de bonnes conditions).

À noter que les effectifs des petites classes de l'école augmentent.

③ **Vote du Règlement Intérieur de l'école** (NB : celui joint à ce PV est celui qui a été adopté)

Le Règlement Intérieur de l'école s'inscrit intégralement dans le *Règlement-Type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Sarthe* arrêté le 10 avril 2015. Il rappelle les droits et devoirs des membres de la communauté éducative et spécifie les caractéristiques propres à l'école.

Il sera donné pour signature à chaque famille, dès que possible après ce Conseil d'École.

Un parent, usager des services périscolaires, informe que certains enfants trouvent que le goûter proposé en fin de journée n'est pas assez conséquent. La remarque formulée sera communiquée aux services.

La proposition de Règlement est lue, commentée et complétée.

Le Règlement Intérieur a été ensuite adopté à l'unanimité.

Madame CASTILLON présente les 2 PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) qui seront déposés, auprès de la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale), comme celle-ci le demande, pour le 15 novembre. Il s'agit des protocoles écrits de scénarios de protection et de mise à l'abri des élèves, en cas, d'une part, d'Attentat ou d'Intrusion dans l'école d'une personne malveillante, et, d'autre part, de Risques Majeurs (comme un risque chimique). Un exercice, expliqué aux enfants et dont les parents sont informés de la date, doit être effectué pour chacun de ces plans au cours de l'année scolaire.

L'exercice concernant « l'Attentat-Intrusion » (=se cacher en attendant les secours) a été réalisé ce matin et celui concernant « les Risques Majeurs » (=se confiner en attendant les secours) sera réalisé au printemps 2020. Il est à noter que les travaux effectués (clôture,

portails sécurisés) permettent le contrôle des entrées et sorties dans l'école et rendent très difficile l'entrée dans l'école pour quelqu'un non averti.

À ces exercices s'ajoutent les exercices d'évacuation pour Incendie qui sont à effectuer au minimum 2 fois dans l'année. Le premier a eu lieu le 24 septembre.

④ Bilan des comptes 2018/2019 de la coopérative scolaire (cf document 4)

En introduction à ce point, madame CASTILLON informe que la coopérative scolaire de l'école est l'une des antennes de l'association départementale de l'OCCE de la Sarthe. Cela permet une certification et un contrôle bienveillant de l'utilisation de l'argent à l'école. L'OCCE permet aussi l'utilisation d'outils qui pourraient être utilisés directement par les élèves pour tous les projets collectifs qu'ils pourraient élaborer.

Madame CASTILLON commente le bilan financier (calculé du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2019) de l'année scolaire 2018/2019. Celui-ci rend compte du coût et du financement de l'école de mer qui s'est déroulée du 23 au 26 avril 2019 à Saint HILAIRE de RIEZ en Vendée.

Elle en profite pour remercier chaleureusement, au nom de toute l'équipe enseignante, l'Association *Récré'Action* et la Mairie pour leur participation financière à cette opération. Sans eux, le séjour n'aurait pas pu se faire, même avec la **très forte implication de l'équipe enseignante**. Grâce à cela, il a été demandé aux familles une participation de 85€ par enfant. 130 élèves sont partis. Pour répondre à une question posée lors de la réunion, une seule famille n'a pas réglé le deuxième versement demandé de 35€ (cf « autres frais»). À noter que la trésorerie qui était disponible à l'école et qui permettait, à son départ, d'envisager sereinement la réalisation de ce gros projet, n'a été « entamée » que de 65€. Les parents élus suggèrent de réitérer l'opération « ventes de gâteaux », pour son côté financier, bien sûr, mais aussi convivial et participatif pour les familles.

L'année 2019/2020 de la coopérative démarre avec une trésorerie disponible de 4 100,27 €, et les budgets des projets de l'année sont encore à affiner. À ce jour, 85% de la participation à la coopérative des familles ont été versés.

⑤ PROJETS 2019/2020

☞ « École et Cinéma »

La participation de l'école au dispositif « École et Cinéma », proposé par l'Inspection Académique, est le projet principal de l'école. Chaque classe verra 3 films dans l'année dans la salle *Les Cinéastes* du Mans. Chaque cycle (CP-CE1 et CE2 d'un côté et CM1-CM2 de l'autre) bénéficie d'un choix de films adaptés au niveau scolaire des élèves.

Chaque enseignant exploite dans la classe les découvertes effectuées autour de ce monde du cinéma.

☞ « Le Mu-Mo » à MONTFORT

Chaque classe de l'école a pu bénéficier de la venue du Mu-Mo (=diminutif de « Musée Mobile ») à MONTFORT LE GESNOIS du 23 au 28 septembre et découvrir ainsi l'exposition itinérante « Visage-Paysage ». En complément de la visite du musée et des ateliers artistiques proposés par le Mu-Mo, le « Perche Sarthois » a permis aux élèves de visiter l'église de la commune et de réaliser une production artistique en observant le paysage autour de MONTFORT.

L'équipe enseignante a trouvé l'expérience très enrichissante, malgré le temps moyen, mais aurait aimé avoir plus de temps pour « profiter » davantage des tableaux exposés, surtout que les médiateurs culturels ont parfaitement su intéresser les élèves à l'exposition.

☞ Le Projet Théâtre de la classe ULIS

La classe ULIS s'est engagée dans un projet de théâtre et bénéficie d'une subvention de la DRAC (Direction Régionale de l'Art Contemporain).

☞ Les Rencontres « Danse »

La classe du CE1 est inscrite aux rencontres « Danse » de la circonscription qui se produiront à la salle Athéna de la Ferté Bernard en avril 2020.

☞ L'activité piscine

Les classes du CP, CE1 et CE2 (=classes du cycle 2) vont toutes bénéficier de l'activité PISCINE à la piscine de *Sittelia* à MONTFORT. Les CP partagent leur créneau avec les Grandes Sections le vendredi en début d'après-midi, de septembre à décembre. Les CE1 et CE2 ont un créneau le mardi en fin de matinée, de mars à juin.

☞ Sécurité routière et Permis INTERNET

Les élèves de CM2 ont bénéficié d'une journée d'éducation à la sécurité routière sur la piste CARBURA à ARNAGE le 17 octobre, financée conjointement par la Mairie et la coopérative scolaire.

Ces mêmes élèves de CM2 rencontreront bientôt les gendarmes chargés de leur présenter le permis INTERNET. Le passage de ce permis se fera en fin de printemps.

☞ La 25^{ème} heure du livre

Deux classes : le regroupement ULIS et un CM1/CM2 ont participé à cette opération. Le bilan est positif bien que le programme ait été chargé et difficile. L'étude des livres proposés et la réalisation plastique effectuée par les élèves ont été une expérience enrichissante, même si l'école n'a pas été retenue parmi les lauréats.

La candidature pour un deuxième projet a été posée : il s'agit de rencontrer un créateur artistique. À ce stade, personne ne sait si la candidature de l'école a été retenue pour pouvoir y participer.

☞ Les séances d'EPS au gymnase

Comme chaque année, la Mairie permet aux écoles de la commune d'utiliser les installations sportives, de janvier à mars, qui sont loin de l'école et exigent un transport en car. L'école bénéficie de 3 créneaux par semaine (2 classes à chaque créneau).

⑥ Questions diverses

↳ Réponse à la question 5 des parents

Ce n'est pas un projet qui est prévu dans le Court Terme par la Mairie. Il sera toutefois étudié par la Mairie.

Les élus informent que des totems seront prochainement installés de chaque côté du passage piéton pour signaler l'accès à l'école. Un des parents demande à ce qu'un éclairage de ce passage piéton soit aussi installé.

Pour lutter contre les incivilités observées sur la voie publique à l'entrée de l'école, le Conseil d'École propose de solliciter la venue d'un gendarme pour les constater.

↳ Réponse à la question 2 des parents

Quand les enfants ne jouent pas dans le sable, ils manipulent et jouent aussi dans la terre. Cela fait partie du plaisir des jeux de récréation des enfants. Les représentants de la Mairie rappellent que le sable est changé chaque été.

↳ Réponse à la question 1 des parents

L'année prochaine, au moment d'organiser les réunions de rentrée, les deux équipes enseignantes (celle de l'école maternelle et celle de l'école élémentaire) se concerteront sur les dates.

↳ Équipement numérique de l'école

Le projet de câblage de l'école pour permettre l'équipement numérique des classes a été prévu dans le budget municipal de 2019, mais il n'a pas été réalisé. Le projet n'est pas abandonné, il est reporté. Une rencontre sur ce sujet a eu lieu le 4 novembre entre les élus et les enseignants. L'équipe enseignante espère vivement que les classes de l'école seront équipées pour la rentrée 2020 au plus tard. En effet, notre école est probablement une des dernières de la circonscription à ne pas pouvoir travailler avec ces nouveaux outils (constat fait lors des rencontres existantes entre collègues).

L'ordre du jour étant épuisé, madame CASTILLON lève la séance à 20 heures.

La directrice :
M-C CASTILLON

Les secrétaires de séance:
A. GILLET et T. DINOCHAU